

Session Plénière du 13 avril 2023

RAPPORT N° 23.02.07 – Rapport Aide d’urgence au Conservatoire des Espaces Naturels

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

S’agissant du Conservatoire des Espaces Naturels, nous sommes tous d’accord pour reconnaître le rôle majeur que joue le Conservatoire des Espaces Naturels, et nous serons je pense d’accord pour voter en faveur de cette aide exceptionnelle.

Mais cette situation devrait nous alerter sur le contrôle que la Région doit normalement exercer dès lors qu’elle attribue des subventions, à fortiori quand il s’agit de montants importants, on parle ici de 1,6 M€ sur la période 2021-2023.

On nous parle pour cette association de difficultés structurelles liées au délai de versement de subventions dans le cadre du FEADER.

Cela entraîne un besoin de fonds de roulement important, dont le financement est rendu problématique en raison de la hausse des taux d’intérêts.

Mais ce qui interroge c’est qu’en 2022, le CEN avait alerté la Région sur la situation dégradée de sa trésorerie, sollicité d’une part une analyse financière de son activité et d’autre part l’examen d’une aide financière exceptionnelle sous la forme d’un besoin en fonds de roulement.

On peut donc s’étonner que la région ait laissé la situation se dégrader encore quelques mois avant d’être contrainte de réagir dans l’urgence et en dehors des dispositifs existants.

Il y a malheureusement d’autres exemples, par exemple pour une manifestation qui a lieu tous les ans à Tours, pour laquelle le bénéficiaire est tenu de présenter à la Région dans un délai de 1 mois et demi suivant la fin de l’opération un état récapitulatif de dépenses visé du comptable ou du Trésorier, ainsi que les pièces justificatives, et bien sûr un bilan complet dans un délai de 6 mois.

Nous avons régulièrement demandé ces éléments à la région. Les documents qui nous ont été fournis (parfois 1 heure avant que la commission se réunisse) est loin de constituer des justificatifs : un simple bilan prévisionnel où chaque ligne comptable est établie au millier d’euro près, et en guise de pièces comptables justificatives transmises au payeur la seule une facture émise par l’association pour le montant du solde de la subvention.

Récemment encore, c’était à la dernière commission permanente, je suis intervenu pour signaler dans le cadre du dispositif « A vos ID » une subvention votée en 2023 pour la préfiguration et le lancement d’un festival de la biodiversité en Pays Loire Beauce durant 3 ans : prestations pour la projection et la création de courts métrages, résidences d’artistes, intervention d’experts. Une opération financée à 60% par la Région.

Le problème c'est que ce festival a été lancé en novembre 2021, le projet a été sélectionné en octobre 2022, la subvention est votée est en 2023.

Sans surprise il n'y a pas eu de réponse à ma question.

Alors bien sûr ce ne sont que quelques exemples, mais je pourrais en citer d'autres, sans parler des cas qui ont pu nous échapper.

Ce n'est pas la première fois que j'interviens à ce sujet, mais il me semble légitime que les habitants de la Région sachent où passe leur argent.

C'est aussi une exigence prévue par le législateur et précisée par le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 4313-2).

Au-delà cela apparaît comme une évidence pour la bonne gestion des deniers publics comme pour l'efficacité de nos politiques régionales.

C'est pourquoi je tenais à faire publiquement ce rappel, car le huis clos de la Commission permanente fait que ces questions ne sont pas portées à la connaissance du public et cela nous ramène au fonctionnement démocratique de notre assemblée, que l'ensemble des oppositions ont évoqué ce matin.